



Révisé le 14 mars 2017

Le Temple de la renommée du sport lavallois existe depuis 1996. On retrouve 40 personnalités lavalloises intronisées à titre de bâtisseur ou d'athlète. Une plaque commémorative située au Pavillon du Boisé Papineau fait office de lieu physique pour le Temple de la renommée.

Objectifs

- ↻ Honorer et reconnaître les personnalités qui ont marqué le milieu sportif lavallois
- ↻ Mettre en valeur les personnalités intronisées.
- ↻ Offrir une visibilité d'envergure et de prestige aux sports lavallois.

Admissibilité

Le Temple de la renommée du sport lavallois est admissible à toute personnalité lavalloise s'étant distinguée à titre d'athlètes, d'entraîneurs, d'officiels ou de bâtisseurs dans le milieu du sport amateur ou professionnel.

- ↻ Les athlètes doivent s'être distingués sur la scène nationale ou internationale. La majorité de leurs exploits sportifs devront avoir été remportés en tant que résident lavallois ou en étant identifié à Laval. Les athlètes doivent être retirés de leur domaine sportif depuis un minimum de 4 ans. Les candidatures posthumes sont admissibles.
- ↻ Les entraîneurs et les officiels doivent s'être distingués sur la scène provinciale, nationale ou internationale. La majorité de leurs exploits sportifs devront avoir été remportés en tant que résident lavallois. Les candidatures posthumes sont admissibles.
- ↻ Les bâtisseurs doivent, pour être admissibles, s'être distingués sur la scène sportive lavalloise, provinciale, nationale ou internationale depuis un minimum de 30 ans.
- ↻ Ces bâtisseurs doivent également avoir marqué Laval par des actions significatives qu'ils ont posées.

Les bâtisseurs peuvent être actifs au moment de leur intronisation. La majorité de leurs exploits sportifs devront avoir eu lieu en tant que résident lavallois. Les candidatures posthumes sont admissibles.

Les membres du Comité d'intronisation sont aussi admissibles.

Mise en candidature

- ↪ Le Comité sera responsable de répertorier les nommés potentiels. Le Comité peut s'adjoindre des représentants de Ville de Laval et de Sports Laval pour l'aider dans la préparation des mises en candidature.
- ↪ Un appel de suggestions de candidature pourra être effectué auprès des organismes sportifs lavallois et des fédérations sportives.
- ↪ Les dossiers de mise en candidature doivent être aussi détaillés que possible, soulignant les exploits et le mérite de chaque candidat.
- ↪ Les dossiers de mise en candidature doivent être transmis au plus tard 30 jours avant la date prévue de la rencontre de sélection.

Sélection

- ↪ Le Comité d'intronisation est responsable de définir les critères de sélection des candidats. Toutefois, ces critères s'appuient sur l'importance des réalisations, le succès obtenu, le dévouement dans le temps et les qualités personnelles démontrées.
- ↪ Le Comité d'intronisation est responsable de la sélection des candidats.
- ↪ La procédure de sélection est définie par le Comité d'intronisation.
- ↪ Un maximum de 2 personnalités intronisées est choisi annuellement.